



**DELIBERATION N° 23/047 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 26 D'APRILE DI U 2023**

**APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 AVRIL 2023**

REUNION DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mai, la Commission Permanente, convoquée le 16 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Véronique ARRIGHI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,
SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 26 avril 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 26 D'APRILE DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 26 AVRIL 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 24 mai, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU 26 AVRIL 2023**

Le 26 avril 2023, à 15 heures 32, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte.

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

Mme et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en Teams :

Mme et MM. Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE et Saveriu LUCIANI.

Est absente et représentée :

Mme Julia TIBERI par M. Saveriu LUCIANI.

Assistent également à la réunion :

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé (en teams),

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (en teams),

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séance.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 092

Raportu n° 092 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 29 di marzu di u 2023.

Report n° 092 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 29 mars 2023.

La Présidente MAUPERTUIS demande **aux Commissaires** si le contenu de ce procès-verbal appelle de leur part des éventuelles observations.

Les intéressés ne formulent aucune remarque sur le document considéré.

Le procès-verbal du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 093

Raportu n° 093 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 13 d'aprile di u 2023.

Rapport n° 093 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 13 avril 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse émet la même demande pour le procès-verbal du 23 avril 2023.

Elle constate que le document dont il s'agit n'appelle pas d'observations de la part **des Commissaires**.

Le procès-verbal du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 094

Raportu n° 094 : Presa in carica di e spese di trasportu, d'alloghju è di ristorazione in u quattru di u spiazamentu di persunalità esterne.

Rapport n° 094 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration dans le cadre du déplacement d'un intervenant extérieur.

La Présidente MAUPERTUIS présente le rapport.

Elle mentionne qu'il a recueilli l'avis favorable de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. MONDOLONI signale que la régie rencontre des difficultés pour diffuser la réunion à l'extérieur.

La Présidente de l'Assemblée de Corse suspend la séance à 15 heures 38. Celle-ci peut reprendre à 15 heures 48.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 088

Rapportu n° 088 : Messa in ballu d'azzione di lotta contru à u distaccu di l'anziani.

Rapport n° 088 : Mise en place d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

La Présidente MAUPERTUIS lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été rendu.

Elle donne également lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 089

Raportu n° 089 : Approvu di a convenzione anninca d'uggettivi è di mezi relativa à i « Corsi Impiegù è Cumpetenze » è à l'inserzione per via di l'attività economica pè a Corsica in u 2023.

Rapport n° 089 : Approbation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'Insertion par l'Activité Économique pour la Corse en 2023.

Mme FAZI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS dit que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et **la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Mme COMBETTE porte à la connaissance de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** que les élus qui suivent la séance en teams, ne disposent plus du son.

La réunion fait de nouveau l'objet d'une suspension à 16 heures 02. **La Présidente MAUPERTUIS** fait observer que le mode présentiel est une nécessité et exhorte les élus à faire un effort en ce sens. La réunion reprend à 16 heures 20.

M. VANNI remplace **la Présidente de l'Assemblée de Corse**, laquelle lui donne pouvoir pour voter en ses lieu et place.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION-CONTRÔLE-ÉVALUATION

RAPPORT 085

Raportu n° 085 : Attribuzione di una sovvenzione à l'associu « Per a Pace » per un'operazione di cunviera umanitaria à via di l'Ucraina.

Rapport n° 085 : Attribution d'une subvention à l'association « Per a Pace » pour une opération de convoyage humanitaire vers l'Ukraine.

Mme GUIDICELLI procède à la présentation du rapport.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse mentionne les avis favorables respectifs de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et de **la Commission des Finances et de la Fiscalité.**

M. BENEDETTI regrette que la somme allouée soit d'un montant de mille cinq cent euros (1 500 euros) au lieu des seize mille euros (16 000 euros) sollicités par l'association. Il demande si le règlement peut être contourné en utilisant un artifice comptable ou si la possibilité subsiste de disposer d'un pouvoir permettant d'aller au-delà de la somme attribuée.

Mme GUIDICELLI partage le contenu de l'intervention de **M. BENEDETTI**. Elle suggère d'engager une réflexion sur les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre dans la perspective du rapport-cadre qui sera présenté dans quelques mois. Elle rappelle également que les

communes et les intercommunalités n'interviennent pas.

M. BIANCUCCI incite **les Commissaires** à respecter la forme dans l'immédiat et à adopter le dossier en l'état tout en prévoyant ultérieurement une modification sur les montants.

Mme GUIDICELLI réitère ses propos portant sur l'accord-cadre.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

M. Xavier LACOMBE a donné pouvoir à **M. Jean-Martin MONDOLONI** jusqu'à la fin de la séance.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-
 FORMATION-RECHERCHE**

RAPPORT 078

Raportu n° 078 : Revisione impurtante di a setturizzazione di i cullegi di Moltifau è di l'Isula à cuntà da a rientrata sculare di u 2023.

Rapport n° 078 : Révision substantielle de la sectorisation des collèges de Moltifau et de l'Isula à compter de la rentrée scolaire 2023.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

Il est fait état par **M. VANNI** de l'avis favorable de la **Commission de**

l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux.

M. MONDOLONI souhaite connaître le nombre d'élèves concernés par le dispositif.

M. BENEDETTI est favorable au principe consistant à renforcer le plus petit collège de Corse. Cependant, il convient d'ouvrir en parallèle les lignes de transports scolaires correspondantes et, par conséquent, de prévoir cette disposition dans le prochain appel d'offres.

Répondant à **M. MONDOLONI**, **Mme LUCIANI** précise que sept élèves sont concernés dans le cadre du premier recensement. Ce chiffre oscille entre trois et cinq actuellement. Par ailleurs, elle prend note de la remarque de **M. BENEDETTI** et précise que le transport scolaire sera assuré.

M. VANNI sollicite les suffrages **des Commissaires** sur le rapport considéré.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 097

Raportu n° 097 : Mantenimentu di e cundizione di funziunamentu di u Situ numericu CORSIC'AGROPOLE in attesa di u trasferimentu di l'attivi.

Rapport n° 097 : Maintien en condition opérationnelle de la Plateforme

CORSIC'AGROPOLE dans l'attente du transfert des actifs.

Mme LUCIANI présente le rapport.

M. VANNI indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI estime que la création d'une nouvelle structure de nature associative n'est pas pertinente. Il suggère de conduire une expertise pour déterminer l'origine du bien et procéder, à l'issue, à un transfert d'actifs à l'institution.

Mme LUCIANI rappelle que cette entité a été financée sur des fonds du FEADER. Aussi, tout transfert à **la Collectivité de Corse** et à **l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse** se révèle impossible dans l'immédiat. La solution retenue est apparue comme étant la plus efficace même si d'autres options sont envisageables.

Le rapport est mis aux voix.

Est absente : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

CULTURA È PATRIMONIÙ / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 075

Raportu n° 075 : Mudificazione di u rigulamentu d'aiuti per a Cultura.

Rapport n° 075 : Modifications du règlement des aides Culture.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

M. VANNI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** et la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**, chacune en ce qui la concerne, ont délivré un avis favorable.

Mme COMBETTE intervient sur la fiche 3.1 qui prévoit une augmentation de 15% du taux d'aide. Elle considère que des raisons idéologiques motivent l'accroissement de taux. Ce dernier cible des festivals concernant des régions avec lesquelles des liens politiques ont été tissés. Elle cite notamment la Catalogne, la Sardaigne et le Maghreb. Elle note une forme de discrimination et, dans cet esprit, le groupe **Un Soffiu Novu** propose un amendement pour tenter de parvenir à un point d'équilibre. Elle donne lecture de son contenu :

- dans la modification n° 3 à la page 6 du rapport, les deux paragraphes consistant à porter le taux à 75 % en cas de partenariat international sont remplacés par la phrase suivante : « *Le taux de 60 % est remplacé par un taux à 66 %, afin de favoriser les manifestations de valorisation de la culture corse, que ce soit sur le territoire insulaire ou dans le cadre d'un partenariat international.* »
- dans la partie 3-1-A du règlement d'aides modifié (page 98 de l'annexe RDA), le taux d'intervention maximum, établi à 60 %, est remplacé par le taux suivant : « 66 % ». Et le paragraphe suivant, consistant à porter le taux à 75 % en cas de partenariat international, est supprimé.

Mme NIVAGGIONI est favorable aux taux différenciés. L'ouverture vers ces territoires constitue une vraie richesse et l'aspect identitaire est important.

M. BENEDETTI juge l'enveloppe dédiée à la culture extrêmement faible. Le plafond doit être revu à la hausse et les moyens augmentés en conséquence. S'agissant des taux, il y a lieu de prendre avant tout en considération les montants. Concernant les échanges culturels avec la Catalogne, il rappelle qu'un dispositif a été adopté en séance de **l'Assemblée de Corse**.

M. LUCIANI s'inscrit dans le même esprit que **M. BENEDETTI**. Il s'interroge par ailleurs sur le bénéficiaire du financement, à savoir le festival ou l'artiste insulaire qui y participe.

M. COLONNA conteste le propos de **Mme COMBETTE** qui semble viser tout particulièrement la Catalogne et la Sardaigne. La modification proposée par l'exécutif n'est pas frappée du sceau de l'idéologie. Sur cette question, un échange en commission est nécessaire.

Mme LUCIANI constate que le groupe **Un Soffiu Novu** réitère le procès qu'il avait instruit lors de l'examen en session du rapport sur la coopération culturelle et patrimoniale portant sur la Catalogne. Elle insiste sur le fait que la coopération internationale ne porte pas nécessairement sur les régions évoquées par **Mme COMBETTE**. L'augmentation des taux permet également de financer le déplacement d'artistes ou d'œuvres en provenance de l'extérieur. Elle indique qu'elle est défavorable à l'amendement.

75-1- Vote de l'amendement :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met l'amendement considéré aux voix.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

POUR : 4

CONTRE : 8

ABS. : 3

NP : 0

75-2- Vote du rapport :

Le rapport est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Paul-Félix BENEDETTI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABS. : 1

NP : 4

RAPPORT 079

Rapportu n° 079 : FRAC Corsica Pruchjettu di prutucollu di transazione rilativu à e prestazione fattu per u catalogu di e cullizione.

Rapport n° 079 : FRAC Corsica - Projet de protocole transactionnel relatif aux prestations réalisées pour la coédition et diffusion du catalogue des acquisitions.

Mme LUCIANI présente le rapport.

M. VANNI fait état de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

Il soumet le rapport en cause aux suffrages des Commissaires.

Les intéressés l'adoptent à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 2

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

RAPPORT 098

Raportu n° 098 : Aiutu eccezzionali à ghjuvori di u « GAL LEADER + Suttanu Corsu ».

Rapport n° 098 : Aide exceptionnelle en faveur du GAL LEADER + SUD CORSE.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme NIVAGGIONI dit que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable à la majorité absolue. Le groupe **Avanzemu** a voté contre. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA**.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 1
NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 074

Raportu n° 074 : Ricunduzzioni di a missa à dispusizioni à titulu unirosu di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à a merria di Prupìa.

Report n° 074 : Renouvellement de la mise à disposition à titre onéreux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la mairie de Prupìa.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. BENEDETTI plaide pour que **la Collectivité de Corse** participe à des mises à disposition gracieuses. Il propose également l'établissement d'un vrai partenariat.

M. PAOLINI juge la remarque de **M. BENEDETTI** particulièrement pertinente et il envisage d'étudier la suggestion de l'intéressé. Cependant, il souligne que **la Collectivité de Corse** accompagne la SNSM au travers d'un volet investissement conséquent.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 096

Raportu n° 096 : Versamentu di l'indennità di rispunsabilità à l'amministratore di e ricette di a Cullettività di Corsica pressu à

L'Uffiziu naziunale di e Fureste.

Rapport n° 096 : Versement de l'indemnité de responsabilité au régisseur de la régie de recettes de la Collectivité de Corse auprès de l'Office National des Forêts.

La présentation du rapport est effectuée par **M. PAOLINI**.

M. VANNI observe que **la Collectivité de Corse** se substitue à l'Office National des Forêts.

M. PAOLINI précise que l'agent considéré réalise des opérations au bénéfice de l'institution.

Le rapport est mis aux voix.

Est absent : M. Jean BIANCUCCI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

FURESTE / FORÊTS

RAPPORT 077

Raportu n° 077 : Affittu di pesca à l'amichevule in foresta territoriale à ghjuvure di a federazione di a Corsica pè a pesca è a prutezzione di i mezi acquaticchi.

Rapport n° 077 : Bail de pêche amiable en forêt territoriale au bénéfice de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI mentionne l'avis favorable de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**.

Le rapport est soumis aux suffrages **des Commissaires**.

Est absent : M. Jean BIANCUCCI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

RAPPORT 080

Raportu n^u 080 : Urganisazione di a 2^{da} edizione di l'avenimentu « Territorii di Dumane » di ghjugnu di u 2023 in Aiacciu, in partenariatu cù u delegatariu di serviziu publicu per u ritale altissimu flussu Corsica Fibra, a so sucetà matre XP Fibra, a Federazione Francese di i Telecom (FFT) è a filiera InfraNum.

Rapport n° 080 : Organisation de la deuxième édition de l'événement « Territorii di Dumane » en juin 2023 à Aiacciu, en partenariat avec le délégataire de service public pour le réseau très haut débit Corsica Fibra, sa maison mère XP Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la Filière InfraNum.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. VANNI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a

émis un avis favorable.

M. BENEDETTI émet des réserves sur cette opération qui consiste à prendre en charge la location de la salle et le buffet au profit de quelques individus pour des sociétés prospères et évoluant dans l'opulence. Il souhaite connaître le montant d'aide alloué à Arte è Gusto qui vient de se dérouler à Bunifaziu. Cet évènement a drainé des milliers de personnes.

M. PAOLINI admet volontiers que « Territorii di Dumane » n'est pas aussi attractif qu'Arte è Gusto. Il précise néanmoins que chacun des autres partenaires apporte une contribution à cette opération.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'a pas participé : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 1

FUNDARIU / FONCIER

RAPPORT 095

Raportu n° 095 : Acquisti fundiarii in u quattru di u prugramma di sviluppu di e ciclopiste nantu à u territoriu di e cumune di Furiani è di Biguglia.

Rapport n° 095 : Acquisitions foncières dans le cadre du programme de déploiement des pistes cyclables situées sur le territoire des communes de Furiani et Biguglia.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. MONDOLONI met en exergue la nécessité de disposer à terme d'un document mettant en évidence les ambitions de l'institution en matière de « voies douces ».

M. BENEDETTI fait remarquer que les premières pistes ont été réalisés par la CAPA. Il est également favorable à la production dans les plus brefs délais d'un schéma territorial. Il félicite par ailleurs les propriétaires qui ont consenti à céder des parcelles de terrain au prix de 2,50 euros le m².

M. BIANCUCCI partage la proposition des deux intervenants précédents. Un plan est nécessaire pour bénéficier d'une vision globale.

M. PAOLINI estime que cela relève d'une bonne politique et les services travaillent activement à l'élaboration du schéma considéré. Ce dernier sera présenté prochainement à **l'Assemblée de Corse**. Sa réalisation nécessite une coordination entre les services de **l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**, de **la Collectivité de Corse** et de **l'Agence du Tourisme de la Corse**, auxquels il y a lieu d'associer ceux de maîtres d'ouvrage. Il cite les deux grandes intercommunalités à titre d'exemple.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

CUUPERAZIONE DICENTRALIZATA / COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE

RAPPORT 099

Raportu n° 099 : Adesione a u foru europeu / francese per a sicurtà urbana.

Rapport n° 099 : Adhésion au forum européen/français pour la sécurité urbaine.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. BENEDETTI ne parvient pas à apprécier la place de **la Collectivité de Corse** dans ce dispositif. L'institution ne possède pas de compétences de police stricto sensu.

M. PAOLINI partage l'avis de **M. BENEDETTI** dans l'absolu. Cependant, **la Collectivité de Corse** cofinance la politique de la ville et elle porte donc un intérêt sur ce qui se déroule dans les quartiers sensibles.

Le rapport est mis aux voix.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ENERGIA / ENERGIE

RAPPORT 101

Raportu n° 101 : Attualizzazioni di i misuri d'accumpagnamentu di i pulitichi di maistria di l'energia è di l'energii rinnuvevuli di l'AUE.

Rapport n° 101 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. VANNI indique **aux Commissaires** qu'il convient de se prononcer sur l'urgence.

- **101-1- Vote sur l'urgence** :

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **101-2- Vote du rapport** :

M. VANNI met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 17 heures 43.

Fait à Ajacciu, le 26 avril 2023
La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 26 D'APRILE DI U 2023

COMMISSION PERMANENTE
DU 26 AVRIL 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 092 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 29 di marzu di u 2023.

Rapport n° 092 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 29 mars 2023.

Raportu n° 093 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 13 d'aprile di u 2023.

Rapport n° 093 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 13 avril 2023.

Raportu n° 094 : Presa in carica di e spese di trasportu, d'alloghju è di risturazione in u quattru di u spiazamentu di persunalità esterne.

Rapport n° 094 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration dans le cadre du déplacement d'un intervenant extérieur.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 075 : Mudificazione di u regulamentu d'aiuti per a Cultura.

Rapport n° 075 : Modifications du règlement des aides Culture.

Raportu n° 079 : FRAC Corsica Pruchjettu di prutucollu di transazione relativu à e prestazione fattu per u catalogu di e cullizzione.

Rapport n° 079 : FRAC Corsica - Projet de protocole transactionnel relatif aux prestations réalisées pour la coédition et diffusion du catalogue des acquisitions.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 078 : Revisione impurtante di a setturizzazione di i cullegi di Moltifau è di l'Isula à cuntà da a rientrata sculare di u 2023.

Rapport n° 078 : Révision substantielle de la sectorisation des collèges de Moltifau

et de l'Isula à compter de la rentrée scolaire 2023.

Raportu n° 097 : Mantenimentu di e cundizione di funziunamentu di u Situ numericu CORSIC'AGROPOLE in attesa di u trasferimentu di l'attivi.

Rapport n° 097 : Maintien en condition opérationnelle de la Plateforme CORSIC'AGROPOLE dans l'attente du transfert des actifs.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 098 : Aiutu eccezzionali à ghjuvori di u « GAL LEADER è Suttanu Corsu ».

Rapport n° 098 : Aide exceptionnelle en faveur du GAL LEADER + SUD CORSE.

INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION-CONTRÔLE-ÉVALUATION

Raportu n° 085 : Attributione di una suvvenzione à l'associu « Per a Pace » per un'operazione di cunviera umanitaria à via di l'Ucraina.

Rapport n° 085 : Attribution d'une subvention à l'association « Per a Pace » pour une opération de convoiage humanitaire vers l'Ukraine.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 088 : Messa in ballu d'azzione di lotta contru à u distaccu di l'anziani.

Rapport n° 088 : Mise en place d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Raportu n° 089 : Approvu di a cunvenzione anninca d'uggettivi è di mezi relativa à i « Parcorsi Impiegu è Cumpetenze » è à l'inserzione per via di l'attività economica pè a Corsica in u 2023.

Rapport n° 089 : Approbation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'Insertion par l'Activité Économique pour la Corse en 2023.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 074 : Ricunduzzioni di a missa à dispusizioni à titulu unirosu di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à a merria di Prupìa.

Rapport n° 074 : Renouvellement de la mise à disposition à titre onéreux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la mairie de Prupìa.

Raportu n° 096 : Versamentu di l'indennità di rispunsabilità à l'amministratore di e ricette di a Cullettività di Corsica pressu à l'Uffiziu naziunale di e Fureste.

Rapport n° 096 : Versement de l'indemnité de responsabilité au régisseur de la régie de recettes de la Collectivité de Corse auprès de l'Office National des Forêts.

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 077 : Affittu di pesca à l'amichevule in furesta territoriale à ghjuvore di a federazione di a Corsica pè a pesca è a prutezzione di i mezi acquatichi.

Rapport n° 077 : Bail de pêche amiable en forêt territoriale au bénéfice de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 080 : **Organizzazione di a 2^{da} edizione di l'avenimentu « Territorii di Dumane » di ghjugnu di u 2023 in Aiacciu, in partenariatu cù u delegatariu di serviziu publicu per u ritale altissimu flussu Corsica Fibra, a so sucetà matre XP Fibra, a Federazione Francese di i Telecom (FFT) è a filiera InfraNum.**

Rapport n° 080 : Organisation de la deuxième édition de l'événement « Territorii di Dumane » en juin 2023 à Aiacciu, en partenariat avec le délégataire de service public pour le réseau très haut débit Corsica Fibra, sa maison mère XP Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la Filière InfraNum.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 095 : **Acquisti fundiarii in u quattru di u prugramma di sviluppu di e ciclopiste nantu à u territoriu di e cumune di Furiani è di Biguglia.**

Rapport n° 095 : Acquisitions foncières dans le cadre du programme de déploiement des pistes cyclables situées sur le territoire des communes de Furiani et Biguglia.

CUUPERAZIONE DICENTRALIZATA / COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Raportu n° 099 : **Adesione a u foru europeu / francese per a sicurezza urbana.**

Rapport n° 099 : Adhésion au forum européen/français pour la sécurité urbaine.

ENERGIA / ENERGIE

Raportu n° 101 : **Attualizzazioni di i misuri d'accompagnamentu di i pulitichi di maistria di l'energia è di l'energii rinnuvevuli di l'AUE.**

Rapport n° 101 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE.
